



REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES

Activités aquatiques pour les adultes (gym aquatique et natation)

1 – LES ACTIVITES

Les activités concernées sont :

- Gym aquatique : aquagym, aquatonic, aquatraining, aquabike, aquafitness
- Cours de natation par niveau de pratique : aquaphobie, débutants, débrouillés, confirmés, perfectionnement

2 – LE DEROULEMENT DES COURS

- Durée : séances collectives de 45 minutes d'activité effectives dans l'eau, 40 mn pour l'aquabike.
- Les participants aux cours de natation sont répartis par niveau de pratique ; la décision de l'affectation d'un participant dans un niveau est du ressort exclusif des maitres-nageurs.
- Le respect strict des horaires indiqués pour les cours permet le bon déroulement des séances pour tous les participants.
- Pour le bon suivi des cours, il est impératif que chaque participant se présente à l'accueil avant d'entrer.
- Chaque participant peut entrer et accéder aux vestiaires pour se préparer, au plus tôt 10 mn avant le début de son cours. Il doit passer sous la douche et par le pédiluve avant d'entrer dans l'eau.

Encadrement

L'encadrement et l'animation de chaque cours est assuré par un maitre nageur habilité affecté, mais il peut être remplacé par un autre maitre-nageur selon les besoins du service.

Tenue

- Chaque participant doit porter une tenue de bain adéquate : maillot de bain ou boxer de bain (pas de bermudas ni shorts, ni bien-sûr de sous-vêtements).
- Les bonnets de bain ne sont pas obligatoires.

Comportement

Tout participant aux activités se doit d'adopter un comportement respectant les règles de bonne conduite et de civisme afférentes aux établissements recevant du public.

Tout contrevenant est susceptible d'être exclu du cours voire de l'établissement par décision du maître-nageur ou du responsable de la structure.

3 – L'ACCES AUX COURS

Produits

Toute participation à un cours est rendue possible par l'acquittement d'un droit d'entrée.

Il est possible de participer aux cours, soit à la séance unitaire, soit par trois formules d'abonnement différentes :

- la Carte d'activité 10 séances,
- le Pass Multi'activités
- le Forfait 5 séances

Une séance d'essai est consentie, mais reste redevable au tarif unitaire. Il n'y a pas de séance gratuite.

La carte d'activité, de Pass ou de Forfait est à conserver par le titulaire et à utiliser pour chaque entrée et sortie de cours.

Elle ne permet pas de fermer le casier du vestiaire : l'abonné doit utiliser un euro ou un jeton de supermarché ; à défaut il peut lui être prêté une carte casier.

Lors de la dernière séance cette carte est conservée par le portique de sortie. La non restitution de la carte est facturée 5€ au titulaire.

La récurrence

La formule d'abonnement choisie inclut ou non une récurrence, c'est-à-dire une inscription automatique à un cours hebdomadaire, durant un jour et à un horaire déterminé.

La Carte d'activité 10 séances

La Carte d'activités 10 séances est un abonnement en récurrence qui donne accès à une seule activité, durant un jour et un horaire déterminé.

Il est nominatif, strictement personnel et non cessible à un tiers.

Il est possible pour l'abonné de s'inscrire à n'importe quel cours de cette activité dans la semaine, dans la mesure des places disponibles.

Le Pass Multi'activités

Le Pass est un abonnement sans récurrence qui donne accès à toutes les activités, que ce soit de la gym aquatique, ou les cours de natation. Cependant la participation à un cours de natation doit être validée par l'enseignant.

Il est nominatif, et non cessible à un tiers.

Il peut permettre cependant d'inscrire ponctuellement une tierce personne, dans la mesure des places disponibles.

Le Forfait de 5 séances

Le Forfait est un abonnement qui donne accès avec ou sans récurrence à toutes les activités, que ce soit de la gym aquatique, ou les cours de natation. Cependant la participation à un cours de natation doit être validée par l'enseignant.

Il est nominatif, strictement personnel et non cessible à un tiers.

Durée de validité des abonnements

La Carte 10 activités, le Pass et le Forfait sont valables 4 mois, soit environ 17 semaines, à partir de la date d'achat.

Cette période de validité tient compte des semaines de fermeture (arrêt technique) du centre Aqua Passion, et des jours fériés.

Lorsque la date de validité est passée, le titulaire de l'abonnement perd le bénéfice des séances non utilisées pendant la durée de validité de la carte, ce quelque en soit le motif. Elles ne peuvent ni être remboursées, ni reportées sur un autre abonnement. Le Centre Aqua passion n'est pas responsable des disponibilités des clients.

En cas d'évènements d'une gravité exceptionnelle (telle l'hospitalisation en urgence du bénéficiaire de l'abonnement), il est possible de déposer une demande par le biais des fiches de réclamation disponibles à l'accueil.

4 – GESTION DE L'ABONNEMENT : DESISTEMENT ET RESERVATION

Résa Minute

- L'abonnement donne accès à un compte client sur Résa Minute (sur internet <http://cap.resaminute.com> ou par le biais de l'application mobile pour les smartphones), une interface en ligne qui lui permet de se désister d'une séance à un cours, ou de réserver une séance.
- Les désistements et réservations doivent être réalisés par le biais de Résa Minute, à défaut par mail afin de permettre la traçabilité de ces modifications.
- Lors de l'inscription aux cours, le titulaire de l'abonnement reçoit sur sa messagerie un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter sur son compte sur Résa Minute, et de réaliser lui-même ses désistements et réservations.

Cours d'aquabike

Une vigilance particulière est apportée au cours d'aquabike limité à 10 personnes. En raison de la forte demande pour intégrer les cours, les abonnés sont tenus de prévenir de leur absence afin que leur place puisse être proposée à un autre client.

A défaut, après une première absence non désistée, l'abonné recevra un avertissement par mail. A la deuxième absence, il sera sorti de la récurrence de son cours, et devra s'inscrire lui-même selon les disponibilités.

Délai de désistement

- Afin de respecter le travail de préparation de l'enseignant, et pour permettre aux usagers s'inscrivant sur liste d'attente de participer à la séance, nous vous demandons de vous désister pour toute absence, que ce soit par mail, internet, téléphone, en vis-à-vis à l'accueil. Le centre Aqua Passion se réserve le droit de modifier le délai de désistement afin d'assurer le meilleur fonctionnement des cours.
- Le bénéfice d'une séance non désistée est perdu par le bénéficiaire de l'abonnement, ce quelque en soit le motif.

Le désistement à une séance

- Le système de réservation en ligne « Résa Minute » permet de se désister jusqu'à 1h avant le début du cours.

Report des séances désistées

- Toute séance désistée est créditée automatiquement par Résa Minute sur la semaine suivante (même activité, même cours, mêmes horaires).

La réservation d'une séance dans un autre cours

- L'abonnement permet de s'inscrire à d'autres cours dans la même semaine pour rattraper la séance manquée (dans la même activité et dans la mesure où des places sont disponibles).
- Le système de réservation en ligne « Résa Minute » permet également de s'inscrire à un autre cours, si des places sont disponibles, jusqu'au début de la séance.

5 – RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

- Afin de conserver la place dans le cours, le renouvellement d'abonnement doit être réalisé au moins 2 semaines avant la dernière séance.
- Il est à prendre en compte que la caisse de l'accueil est fermée 30 mn avant la fermeture du bassin.

Mis à jour le 23 décembre 2016